

**Province de Québec  
MRC de Maria-Chapdelaine  
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

**Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 06 juin 2022 à 19h30 à la salle du conseil municipal.**

**Sont présents, mesdames les conseillères Danielle Coutu et Laurie Godin ainsi que messieurs les conseillers Roger Landry, Richard Duchesne, et Léon-Paul Darveau et Martial St-Amant.**

**L'assemblée est sous la présidence de Madame la mairesse, Sylvie Coulombe.**

**Assiste également à la séance Madame Marie-Lou Darveau, directrice générale et greffière-trésorière.**

---

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2022
5. Suivi du procès-verbal
- TRANSPORTS ET SÉCURITÉ**
6. Achat d'une camionnette à la régie GÉANT
- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
7. ~~Entretien du gazon des terrains municipaux~~
8. Utilisation du compost de la régie des matières résiduelles
9. Avis de motion relatif à l'élevage et la garde de poules dans les zones habitées
10. Dérogation mineure au 280, chemin Raphaël
11. ~~Lettre d'appui à monsieur Roger Landry pour le changement d'usage d'un terrain à la MRC Maria-Chapdelaine~~
- LOISIRS ET CULTURES**
12. Contribution annuelle à la bibliothèque municipale
13. Autorisation de présenter une demande de financement au fonds de vitalisation volet 4 – Travaux de la cour arrière de l'école Jean XXIII et le Foyer Culturel
14. Achat de matériel éducatif via la Commission des Loisirs – Camp de jour
15. Achat de matériel éducatif via le Regroupement Loisirs sport (programme de subvention Sag-Lac en action volet 2 achat de matériel durable – Camp de jour
16. Embauche des animatrices de camp de jour
- DEMANDE DE DONS ET SOLLICITATIONS**
17. Demande de don Fabrique de Saint-Thomas-Didyme
18. Demande de don Association L-202
- ADMINISTRATION**
19. Participation au regroupement informatique de la MRC Maria-Chapdelaine
20. Modification du règlement concernant la délégation de pouvoir - Avis de motion
21. Adoption du calendrier pour les maires suppléants de l'année 2022
22. Dépôt d'attestation de la formation d'éthique
23. Accompagnement de la direction régionale du ministère des affaires municipales et de l'habitation – Outil Trajectoire
24. Vente terrain 2, avenue du Moulin - Négociation
25. Liste des comptes pour acceptation
26. Varia :
27. Correspondances
28. Rapport des élus
29. Période de questions
30. Prochaine assemblée ordinaire
31. Levée de l'assemblée

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

## **2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA**

22-313

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à varia jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

---

## **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

## **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022 AVEC DISPENSE DE LECTURE**

22-314

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022 et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022 tel que rédigé et déposé par la greffière-trésorière à la présente séance.

## **5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi

---

## **TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**

## **6. ACHAT D'UNE CAMIONNETTE À LA RÉGIE GÉANT**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale GEANT a présenté un projet visant l'acquisition de camionnettes usagées;

22-315

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-Les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT, laquelle porte sur divers objets;

ATTENDU QUE la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces quatre (4) municipalités participantes à l'objet en matière d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, deux (2) camionnettes usagées et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 65 000\$;

ATTENDU QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement;

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 14-2022 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 65 000\$ pour l'acquisition de 2 camionnettes.

---

## URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

---

### 7. ENTRETIEN DU GAZON DES TERRAINS MUNICIPAUX (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié et qu'il prenait fin le 20 mai 2022;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées aux locaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions étaient non-conforme soit :

Émilie Landry : soumission seulement pour la fabrique et la résidence des Blés d'or

Christopher Lalancette soumission global pour la municipalité, la fabrique et la résidence des Blés d'or;

CONSIDÉRANT que monsieur Luc Bhérer contremaître des travaux publics a du temps de libéré par rapport au nouveau service de la régie GEANT pour l'inspection de l'eau.

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise que monsieur Luc Bhérer soit responsable de l'entretien du gazon pendant les heures de travail habituelle.

### 8. UTILISATION DU COMPOST PROVENANT DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la régie des matières résiduelles a depuis cette année accès à du compost généré par les matières organiques qui proviennent de la cueillette des bacs brun dans la MRC Maria-Chapdelaine;

22-316

CONSIDÉRANT que la municipalité aura des besoins particuliers pour terminer un terrain sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le compost est offert gratuitement et que seulement le transport de ce dernier est au frais de la municipalité;

#### EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale a demander à la Régie des matières résiduelles l'équivalent de deux (2) camions dix roues de compost;

### 9. AVIS DE MOTION RELATIF À L'ÉLEVAGE ET LA GARDE DE POULES DANS LES ZONES HABITÉES

22-317

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Laurie Godin, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 470-22 relatif à l'élevage et la garde des poules dans les zones habitées.

### 10. DÉROGATION MINEURE AU 280, CHEMIN RAPHAËL

22-318

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par la propriétaire du 280, chemin Raphaël;

CONSIDÉRANT QUE la demande est non conforme aux dispositions du règlement de zonage notamment en raison des contraintes relatives à la façade sur le lac car il y a un talus qui doit demeurer sur la berge.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire faire de l'habitation sa résidence principale mais que les dimensions actuelles font en sorte qu'il manque d'espace;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun voisin à proximité qui pourrait être incommodé par les travaux car la demande de dérogation ne concerne pas les marges latérales;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement;

- Autoriser une augmentation de 30 centimètres de l'empiètement dans la marge avant du bâtiment principal pour régulariser la situation dérogatoire.

**11. MRC MARIA-CHAPDELAINE - APPUI POUR LE CHANGEMENT D'USAGE D'UN TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR ROGER LANDRY (RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Landry dépose une demande de changement d'usage pour lot portant le numéro 4 808 883 pour en faire un terrain résidentiel malgré le fait que le lot n'a pas les dix (10) hectares requis habituels;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme appui monsieur Roger Landry dans sa demande de changement d'usage pour le lot portant le numéro 4 808 883.

---

**LOISIRS ET CULTURE**

---

**12. CONTRIBUTION ANNUELLE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

22-319

CONSIDÉRANT les besoins en achat de livres et de matériels divers pour la bonne tenue de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT les travaux effectués dans les derniers mois pour actualiser la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'apport en culture et en activités que la bibliothèque municipale procure aux citoyens de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte de verser 3200.00\$ en déduisant les dépenses assumées par la municipalité lors des travaux des derniers mois.

**13. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE VITALISATION VOLET 4 – TRAVAUX DE LA COURS ARRIÈRE DE L'ÉCOLE JEAN XXIII ET LE FOYER CULTUREL**

---

22-320

ATTENDU QU'UN plan de revitalisation et d'embellissement a été réalisé par le CREST pour la municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

ATTENDU QU'UNE partie des travaux concerne la partie arrière de l'école Jean XXIII et le foyer culturel;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de vitalisation volet 4 pour la réalisation des travaux de la cours arrière de l'école Jean XXIII et du Foyer Culturel au montant de 250 000\$.

Que le conseil municipal autorise madame la mairesse Sylvie Coulombe ainsi que la directrice générale Marie-Lou Darveau à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

**14. ACHAT DE MATÉRIEL ÉDUCATIF VIA LA COMMISSION DES LOISIRS – CAMP DE JOUR**

---

22-321

ATTENDU QUE du nouveau matériel de bricolage est nécessaire pour la mise en place du camp de jour 2022;

ATTENDU QUE la Commission municipale des Loisirs a fait une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'aide au développement du milieu à la Caisse populaire des Plaines Boréales;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière a été autorisée par la Caisse populaire des Plaines Boréales;

ATTENDU QUE la Commission municipale des Loisirs remboursera la municipalité pour une dépense de bricolage d'un montant maximal de 300\$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise une dépense d'un maximum de 300.00\$ avant les taxes qui sera par la suite remboursé par la Commission municipale des Loisirs.

**15. ACHAT DE MATÉRIEL ÉDUCATIF VIA LE GROUPEMENT LOISIRS SPORT (PROGRAMME DE SUBVENTION SAG-LAC EN ACTION VOLET 2 ACHAT DE MATÉRIEL DURABLE) – CAMP DE JOUR**

ATTENDU QUE du nouveau matériel de sport serait un atout pour la mise en place du camp de jour 2022;

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière a été déposé au regroupement Loisirs et Sport dans le programme de subvention Sag-Lac en action volet 2 achat de matériel durable;

EN CONSÉQUENCE;

22-322

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement ;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme autorise une dépense d'un maximum de 1000.00\$ avant les taxes sous conditions que la demande d'aide financière qui a été déposé au regroupement Loisirs et Sport dans le programme de subvention Sag-Lac en action volet 2 pour l'achat de matériel durable soit acceptée.

**16. EMBAUCHE DES ANIMATRICES DE CAMP DE JOUR**

---

CONSIDÉRANT l'affichage de deux postes au camp de jour;

22-323

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Maëlie Tremblay répond aux exigences du premier poste;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures de Myriam Aubé et de Laura Migneault répondent aux exigences du second poste et qu'il sera comblé par ces deux candidates;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement;

Que le conseil municipal entérine l'engagement de madame Maëlie Tremblay, madame Myriam Aubé et madame Laura Migneault, le tout selon les salaires établis par la grille acceptée à la séance ordinaire du 7 mars 2022.

---

**DEMANDE DE DONS ET SOLLICITATIONS**

---

**17. DEMANDE DE DON PAR LA FABRIQUE DE SAINT-THOMAS-DIDYME**

22-324

ATTENDU QU'UNE demande de don au montant de 180.00\$ a été demandé par la fabrique de Saint-Thomas-Didyme;

ATTENDU QUE le versement de ce montant permet d'avoir un espace publicitaire dans le feuillet paroissial pour la période du 15 juin 2022 au 14 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise de verser 180.00\$ à la fabrique de Saint-Thomas-Didyme pour l'espace publicitaire dans le feuillet paroissiale.

**18. DEMANDE DE DON ASSOCIATION L-202**

22-325

ATTENDU QU'UNE demande de dons a été faite par l'association L-202;

ATTENDU QUE la route L-202 dessert un nombre considérable de villégiateurs ce qui occasionne de l'achalandage à la municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

ATTENDU QUE l'association veille à l'entretien de la route L-202 et ce sur une distance de 125 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise de verser 500.00\$ à l'association L-202 pour l'entretien la route L-202.

---

**ADMINISTRATION**

---

**19. PARTICIPATION AU REGROUPEMENT INFORMATIQUE DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine propose une offre de service informatique regroupée comprenant l'assistance technique, l'acquisition d'équipement, la gestion des licences, les copies de sauvegarde, la consultation sur de nouveau développement, la planification budgétaire et la surveillance du réseau;

22-326

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait ne pas adhérer au service mais qu'elle devrait dans un tel cas choisir un fournisseur internet avec un router et un pare-feu;

CONSIDÉRANT QU'une expertise est déjà développée au sein de la MRC Maria-Chapdelaine et que le regroupement peut éventuellement permettre des économies sur les achats regroupés;

CONSIDÉRANT QUE les risques liés à la cybersécurité sont en continuelle augmentation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement :

Que la municipalité de Saint-Thomas-Didyme adhère au regroupement informatique proposé par la MRC Maria-Chapdelaine.

**20. MODIFICATION AU RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 350-07020 DÉLÉGATION, CONTRÔLE ET SUIVI - AVIS DE MOTION**

22-327

Il est par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Richard Duchesne, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, la modification au règlement numéro 350-07020 décrétant la délégation, le contrôle et le suivi.

**21. ADOPTION DU CALENDRIER POUR LES MAIRES SUPPLÉANTS DE L'ANNÉE 2022**

22-328

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement;

- Que la municipalité adopte un calendrier pour l'année 2022 où les maires suppléants seront déterminés;

Maire suppléant	Période visée
Richard Duchesne	Janvier et février 2022
Danielle Coutu	Mars et avril 2022
Léon-Paul Darveau	Mai et juin 2022
Roger Landry	Juillet et août 2022
Laurie Godin	Septembre et octobre 2022
Martial St-Amant	Novembre et décembre 2022

**22. DÉPÔT D'ATTESTATION DE LA FORMATION D'ÉTHIQUE**

La directrice générale fait le dépôt de l'attestation de la formation sur le comportement éthique.

**23. ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – OUTIL TRAJECTOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a mis en place le programme Fonds régions et ruralité – volet 4 – Ententes de vitalisation lequel vise à favoriser la vitalisation des territoires affichant un faible indice de vitalité économique;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux MRC qui se situent dans le cinquième quintile quant à leur indice de vitalité économique ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine bénéficie d'une entente de vitalisation pour l'ensemble de son territoire;

22-329

CONSIDÉRANT QUE l'entente de vitalisation signée par la MRC prévoit certaines obligations pour les parties dont la mise sur pied d'un comité de vitalisation et l'adoption d'un cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de vitalisation doit contenir entre autres le portrait du territoire de mise en œuvre de l'entente et les axes de vitalisation privilégiés;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de mise en œuvre de l'entente comprend l'ensemble des municipalités de la MRC mais qu'une attention particulière doit être apportée aux municipalités Q5;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH doit participer au comité de vitalisation afin de soutenir la réflexion en lien avec la formulation du cadre de vitalisation et accompagner le comité de vitalisation dans la mise en œuvre de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale du MAMH propose l'approche Trajectoire, une démarche qui vise à produire en cocréation un portrait, un plan d'action et une trajectoire pour les municipalités Q5 bénéficiaires d'une entente de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame la conseillère Laurie Godin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, madame la mairesse et le conseil municipal ainsi que la directrice générale, participent à l'approche Trajectoire en collaboration avec la Direction régionale du MAMH.

#### **24. VENTE TERRAIN 2, AVENUE DU MOULIN – NÉGOCIATION**

22-330

ATTENDU QUE le 10 juin 2022 le terrain situé au 2, avenue du Moulin sera la propriété de la municipalité de Saint-Thomas-Didyme;

ATTENDU QUE la municipalité veut offrir aux deux voisins immédiats la possibilité d'acquérir une portion du terrain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon-Paul Darveau et résolu unanimement;

Que le conseil autorise madame Marie-Lou Darveau, directrice générale, a négocié pour et au nom de la municipalité pour la vente de portion du terrain situé au 2, avenue du Moulin.

#### **25. LISTE DES COMPTES POUR ACCEPTATION**

22-331

Il est proposé par monsieur le conseiller Martial St-Amant et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 82 041.97\$ et d'entériner les déboursés généraux au montant 8 917.52\$ les salaires nets au montant de 15 664.46 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des finances composé de Madame la conseillère Danielle Coutu et Monsieur le conseiller Roger Landry.

#### **26. VARIA :**

#### **27. CORRESPONDANCE**

- Mutuelle des municipalités
- 

#### **28. RAPPORT DES ÉLUS**

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

#### **29. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **30. PROCHAINE ASSEMBLÉE**

4 juillet 2022 à 19h30

#### **31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



22-332

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Duchesne l'assemblée est levée à 20h40.

---

---

**Sylvie Coulombe**  
Mairesse

---

**Marie-Lou Darveau**  
Directrice générale et Greffière-Trésorière

---

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussigné, déclare qu'il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 06 juin 2022.

**Marie-Lou Darveau,**  
Directrice générale et Greffière-trésorière